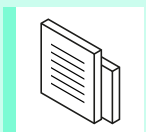


Guide de l'électeur

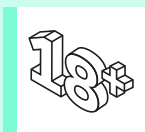
ÉLECTIONS MUNICIPALES DU
2 novembre 2025



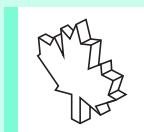
**POUR VOTER, VOUS DEVEZ REMPLIR
LES CONDITIONS SUIVANTES LE JOUR DE L'ÉLECTION :**



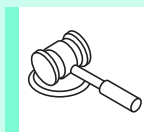
**Être inscrite
ou inscrit sur la
liste électorale***



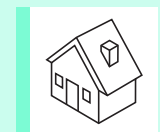
**Avoir 18 ans
ou plus**



**Avoir la
citoyenneté
canadienne**

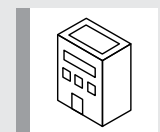


**Ne pas avoir
perdu vos droits
électoraux**



**Avoir votre domicile dans
la municipalité et habiter au
Québec depuis au moins six mois**

OU



**Être propriétaire d'un immeuble
ou occuper un établissement
d'entreprise situé sur le territoire
de la municipalité depuis
au moins 45 jours**

VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ?

Vous pouvez exercer votre droit de vote si vous êtes, par exemple :

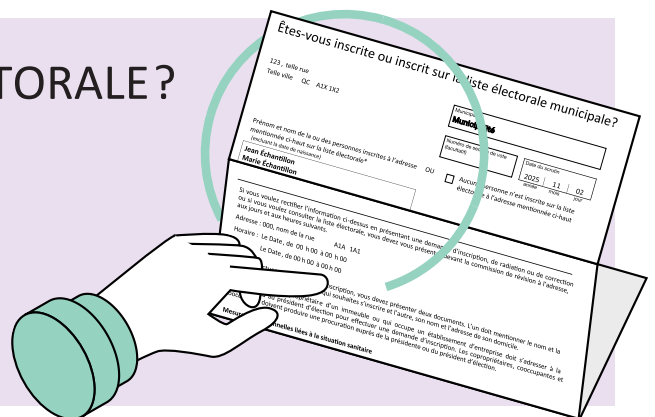
- Propriétaire d'un immeuble à logements
- Propriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire
- Locataire d'un établissement d'entreprise

Pour que votre nom soit ajouté à la liste électorale, vous devez transmettre une demande écrite à la municipalité avant la fin des travaux de la commission de révision. Les copropriétaires d'immeubles et les cooccupants d'établissements d'entreprise doivent désigner qui, parmi eux, sera inscrit sur la liste électorale au moyen d'une procuration.

*ÊTES-VOUS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE?

Regardez l'avis d'inscription envoyé par la poste, auquel est joint ce guide. Il contient le nom des personnes inscrites sur la liste électorale à l'adresse à laquelle il a été envoyé.

Si votre nom devrait y apparaître et qu'il n'y est pas ou s'il est mal écrit, présentez-vous à la commission de révision aux jours et aux heures qui y sont indiqués. Un parent, votre conjoint(e) ou une personne qui cohabite avec vous peut faire cette démarche à votre place.



**LE JOUR DE L'ÉLECTION,
VOUS NE POURREZ PAS VOUS INSCRIRE
NI FAIRE DE CHANGEMENT D'ADRESSE.**

DOCUMENTS REQUIS

Pour vous inscrire ou pour effectuer un changement d'adresse, apportez une ou deux pièces justificatives qui, ensemble, indiquent votre nom, votre date de naissance et votre adresse. Vous pouvez apporter, par exemple :

- Permis de conduire
- Carte d'assurance maladie et une facture de téléphone
- Certificat de naissance et une facture d'électricité

POUR VOTER, VOUS DEVEZ ÉTABLIR VOTRE IDENTITÉ EN PRÉSENTANT L'UNE DES CINQ PIÈCES D'IDENTITÉ ACCEPTÉES :

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Certificat de statut d'Indien
- Permis de conduire du Québec
- Carte d'identité des Forces canadiennes
- Passeport canadien

OPTIONS POUR VOTER

Dès la fin des travaux de la commission de révision, une carte de rappel vous sera envoyée qui indiquera :

- Le nom des personnes candidates qui se présentent aux postes de maire et de conseiller(ère) dans votre district.
- Le bureau de vote qui vous est assigné le jour du scrutin, du vote par anticipation, ainsi que du vote au bureau du président d'élection.

	VOTE LE JOUR DU SCRUTIN Le dimanche 2 novembre, de 10 h à 20 h	Votre employeur doit s'assurer que vous disposez de quatre heures consécutives pour aller voter. Le jour du scrutin, il y a : · Plus de bureaux de vote · Plus de personnel
	VOTE PAR ANTICIPATION Le dimanche 26 octobre, de 12 h à 20 h	Vous ne pouvez pas voter le jour du scrutin? Vous pourriez alors voter par anticipation. Le jour de vote par anticipation, il y a moins de bureaux de vote et moins de personnel que lors du jour du scrutin.
	VOTE ITINÉRANT Le samedi 25 octobre 2025, horaire variable	Vous ne pouvez pas vous déplacer pour des raisons de santé? Vous pouvez faire une demande pour voter à votre domicile ou, si vous êtes dans un établissement de santé reconnu, à votre chambre. Vous résidez dans une résidence privée pour aînés? Renseignez-vous auprès de la personne responsable de votre établissement pour savoir si un bureau de vote y sera établi.
	VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION Le vendredi 24 octobre, de 16 h à 20 h	Vous ne pouvez pas voter le jour du scrutin ni le jour de vote par anticipation? Vous pourriez alors voter au bureau du président d'élection. Le jour de vote au bureau du président d'élection, il y a peu de bureaux de vote et peu de personnel. Prévoyez un temps d'attente plus long.

TRAVAILLER AUX ÉLECTIONS

VOUS AVEZ 16 ANS OU PLUS ET ÊTES DISPONIBLE LES JOURS DE VOTE? NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

Plusieurs postes sont disponibles, dont :

- Scrutateur
- Secrétaire
- Membre de la table de vérification de l'identité de l'électeur
- Préposé à l'accueil

Pour plus d'information et pour postuler, rendez-vous au www.sainte-therese.ca/elections.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION :
450 434-1440, poste 2633
elections@sainte-therese.ca
www.sainte-therese.ca/elections

ÉLECTIONS QUÉBEC :
1 888 ELECTION (1 888 353-2846)

Pour des questions sur les contributions politiques,
visitez le site Web d'Élections Québec au www.electionsquebec.qc.ca.